

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE VILLEURBANNE**

2024T2826-CBO  
**RUE D'INKERMANN**

**LE MAIRE DE VILLEURBANNE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6,  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 417-10  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu le Code pénal et notamment l'article R610-5,  
Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie,  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu le plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvé en 1997 et révisé en 2005,  
Vu le règlement de la circulation de la Ville de Villeurbanne en date du 17 avril 1982,  
Vu l'arrêté DGS/SAVI/ARR-2024-350 du Maire de Villeurbanne du 12 juillet 2024 relatif aux délégations de signature,

Vu la demande présentée par Métropole de Lyon relative à une déchèterie mobile,  
Vu l'avis favorable de la Métropole de Lyon,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des dispositions provisoires de stationnement afin que cette intervention se déroule dans les meilleures conditions de sécurité,  
Sur proposition de Madame la Directrice générale des services de la ville de Villeurbanne

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**  
Le 27/09/2024, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 30 mètres, de 13h00 à 21h00, Rue d'Inkermann, de la Rue des Teinturiers jusqu'à la Rue Dedieu, le long de la place des Passementiers, côté impair.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 2**  
Le 25/10/2024, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 30 mètres, de 13h00 à 21h00, Rue d'Inkermann, de la Rue des Teinturiers jusqu'à la Rue Dedieu, le long de la place des Passementiers, côté impair.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 3**  
Le 22/11/2024, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 30 mètres, de 13h00 à 21h00, Rue d'Inkermann, de la Rue des Teinturiers jusqu'à la Rue Dedieu, le long de la place des Passementiers, côté impair.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

**ARTICLE 4**

DOSSIER INSTRUIT PAR :  
**DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE DE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC  
UNITÉ RÉGLEMENTATION**

Mairie de Villeurbanne  
95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne CEDEX  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

Adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service concerné  
Standard : 04 78 03 67 87

Le 27/12/2024, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 30 mètres, de 13h00 à 21h00, Rue d'Inkermann, de la Rue des Teinturiers jusqu'à la Rue Dedieu, le long de la place des Passementiers, côté impair.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 5**

Le 24/01/2025, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 30 mètres, de 13h00 à 21h00, Rue d'Inkermann, de la Rue des Teinturiers jusqu'à la Rue Dedieu, le long de la place des Passementiers, côté impair.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 6**

Le 28/02/2025, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 30 mètres, de 13h00 à 21h00, Rue d'Inkermann, de la Rue des Teinturiers jusqu'à la Rue Dedieu, le long de la place des Passementiers, côté impair.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 7**

Le 28/03/2025, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 30 mètres, de 13h00 à 21h00, Rue d'Inkermann, de la Rue des Teinturiers jusqu'à la Rue Dedieu, le long de la place des Passementiers, côté impair.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 8**

Le 25/04/2025, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 30 mètres, de 13h00 à 21h00, Rue d'Inkermann, de la Rue des Teinturiers jusqu'à la Rue Dedieu, le long de la place des Passementiers, côté impair.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 9**

Le 23/05/2025, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 30 mètres, de 13h00 à 21h00, Rue d'Inkermann, de la Rue des Teinturiers jusqu'à la Rue Dedieu, le long de la place des Passementiers, côté impair.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 10**

Le 27/06/2025, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur une longueur de 30 mètres, de 13h00 à 21h00, Rue d'Inkermann, de la Rue des Teinturiers jusqu'à la Rue Dedieu, le long de la place des Passementiers, côté impair.

Le non-respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route.

#### **ARTICLE 11**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par Métropole de Lyon.

Conformément au règlement de voirie établi par la Métropole de Lyon, approuvé lors du Conseil métropolitain du 11 Décembre 2023, selon la délibération n° 2023-1961, et applicable au 1er janvier 2024, la sécurité et la continuité de circulation des piétons valides et à mobilité réduite, de passage des fauteuils roulants et de circulation des cyclistes seront conservées et rétablies conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 12**

**Le demandeur devra mettre en place la présente signalisation 48 heures à l'avance. Il conviendra donc de prévenir la Police Municipale 72 heures à l'avance, au : 04.78.03.68.68 afin de faire constater les panneaux d'interdiction de stationner.**

**A défaut, aucune intervention ne pourra être effectuée pour l'enlèvement des véhicules en infraction.**

**ARTICLE 13**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**ARTICLE 14**

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Déchèterie mobile

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2024T2826-CBO

REFERENCES



DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051

69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

POLICE MUNICIPALE  
Téléphone 04 78 03 68 68

**RUE D'INKERMANN,  
DE LA RUE DES TEINTURIERS  
JUSQU'À LA RUE DEDIEU, LE LONG  
DE LA PLACE DES  
PASSEMENTIERS, CÔTÉ IMPAIR**

**Le 27/09/2024**

**de 13h00 à 21h00**

**stationnement interdit**

**sur 30 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner

Déchèterie mobile

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2024T2826-CBO

REFERENCES



**RUE D'INKERMANN,  
DE LA RUE DES TEINTURIERS  
JUSQU'À LA RUE DEDIEU, LE  
LONG DE LA PLACE DES  
PASSEMENTIERS, CÔTÉ IMPAIR**

**Le 25/10/2024**

**de 13h00 à 21h00**

**stationnement interdit**

**sur 30 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89

mail : [domainepublic@mairie-villeurbanne.fr](mailto:domainepublic@mairie-villeurbanne.fr)

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051

69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

Déchèterie mobile

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2024T2826-CBO

REFERENCES



**RUE D'INKERMANN,  
DE LA RUE DES TEINTURIERS  
JUSQU'À LA RUE DEDIEU, LE  
LONG DE LA PLACE DES  
PASSEMENTIERS, CÔTÉ IMPAIR**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

POLICE MUNICIPALE  
Téléphone 04 78 03 68 68

**Le 22/11/2024**

**de 13h00 à 21h00**

**stationnement interdit**

**sur 30 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner

Déchèterie mobile

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2024T2826-CBO

REFERENCES



**RUE D'INKERMANN,  
DE LA RUE DES TEINTURIERS  
JUSQU'À LA RUE DEDIEU, LE  
LONG DE LA PLACE DES  
PASSEMENTIERS, CÔTÉ IMPAIR**

**Le 27/12/2024**

**de 13h00 à 21h00**

**stationnement interdit**

**sur 30 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051

69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

Déchèterie mobile

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2024T2826-CBO

REFERENCES



**RUE D'INKERMANN,  
DE LA RUE DES TEINTURIERS  
JUSQU'À LA RUE DEDIEU, LE  
LONG DE LA PLACE DES  
PASSEMENTIERS, CÔTÉ IMPAIR**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

POLICE MUNICIPALE  
Téléphone 04 78 03 68 68

**Le 24/01/2025**

**de 13h00 à 21h00**

**stationnement interdit**

**sur 30 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner

Déchèterie mobile

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2024T2826-CBO

REFERENCES



**RUE D'INKERMANN,  
DE LA RUE DES TEINTURIERS  
JUSQU'À LA RUE DEDIEU, LE  
LONG DE LA PLACE DES  
PASSEMENTIERS, CÔTÉ IMPAIR**

**Le 28/02/2025**

**de 13h00 à 21h00**

**stationnement interdit**

**sur 30 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051

69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

Déchèterie mobile

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2024T2826-CBO

REFERENCES



**RUE D'INKERMANN,  
DE LA RUE DES TEINTURIERS  
JUSQU'À LA RUE DEDIEU, LE  
LONG DE LA PLACE DES  
PASSEMENTIERS, CÔTÉ IMPAIR**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051

69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

POLICE MUNICIPALE  
Téléphone 04 78 03 68 68

**Le 28/03/2025**

**de 13h00 à 21h00**

**stationnement interdit**

**sur 30 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner

Déchèterie mobile

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2024T2826-CBO

REFERENCES



**RUE D'INKERMANN,  
DE LA RUE DES TEINTURIERS  
JUSQU'À LA RUE DEDIEU, LE  
LONG DE LA PLACE DES  
PASSEMENTIERS, CÔTÉ IMPAIR**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

**POLICE MUNICIPALE**  
Téléphone 04 78 03 68 68

**Le 25/04/2025**

**de 13h00 à 21h00**

**stationnement interdit**

**sur 30 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner

Déchèterie mobile

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2024T2826-CBO

REFERENCES



**RUE D'INKERMANN,  
DE LA RUE DES TEINTURIERS  
JUSQU'À LA RUE DEDIEU, LE  
LONG DE LA PLACE DES  
PASSEMENTIERS, CÔTÉ IMPAIR**

DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

POLICE MUNICIPALE  
Téléphone 04 78 03 68 68

**Le 23/05/2025**

**de 13h00 à 21h00**

**stationnement interdit**

**sur 30 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner

Déchèterie mobile

ville de villeurbanne

EXTRAIT ARRÊTÉS N°2024T2826-CBO

REFERENCES



DIRECTION GENERALE DE  
L'INGENIERIE ET DU  
CADRE DE VIE  
DIRECTION DES ESPACES  
PUBLICS ET NATURELS  
SERVICE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC

95 rue Château-Gaillard  
69601 Villeurbanne cedex  
téléphone 04 78 03 67 89  
mail : domainepublic@mairie-  
villeurbanne.fr

adresse postale  
Mairie de Villeurbanne  
CS 65051  
69601 Villeurbanne CEDEX  
en rappelant le service  
concerné

POLICE MUNICIPALE  
Téléphone 04 78 03 68 68

**RUE D'INKERMANN,  
DE LA RUE DES TEINTURIERS  
JUSQU'À LA RUE DEDIEU, LE  
LONG DE LA PLACE DES  
PASSEMENTIERS, CÔTÉ IMPAIR**

**Le 27/06/2025**

**de 13h00 à 21h00**

**stationnement interdit**

**sur 30 mètres**

**avec mise en fourrière immédiate  
en cas d'infraction constatée**

Le présent extrait doit obligatoirement être affiché  
sur les panneaux d'interdiction de stationner

## Article dernier

Mesdames, messieurs : le(a) Directeur(trice) Général(e) des Services de la commune de Villeurbanne, le(a) Directeur(trice) Départemental(e) de la Sécurité Publique, tous agents de la force publique et de la police municipale, le(a) Directeur(trice) des Services Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours du Rhône sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (Palais de justice Part-Dieu - 184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03), ou effectué par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Toute autre information peut être sollicitée auprès du service de la commune.

A Villeurbanne, le 13/08/2024

**MARTIN MAUERHAN**

RESPONSABLE SERVICE  
GESTION DU DOMAINE PUBLIC

